



Contact : 01 47 62 73 79
communication@cgpme.fr
www.cgpme.fr

Communiqué de presse

05/02/2010

Chômeurs en fin de droits : la CGPME propose une franchise de charges patronales pour favoriser le retour à l'emploi

Les dirigeants de PME font tout pour maintenir les emplois de leurs salariés qu'ils connaissent personnellement. Le licenciement n'est donc envisagé qu'en dernier ressort lorsque toutes les autres solutions ont été tentées.

Pour autant la crise a entraîné une très forte augmentation des défaillances d'entreprises (+17% sur un an) ce qui s'est traduit par une hausse du chômage. Dès lors le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée devient de plus en plus difficile et de nombreuses personnes se retrouvent en fin de droits.

Au-delà de solutions financières ponctuelles qui relèvent de la solidarité nationale, il est aujourd'hui impératif de tout mettre en œuvre pour favoriser prioritairement le retour à l'emploi de ceux qui s'en sont trouvés durablement à l'écart. La CGPME propose donc que, sur le modèle de la mesure zéro charge dans les TPE, l'embauche d'un chômeur en fin de droits se fasse en franchise de charges patronales durant un an.

Qu'on le veuille ou non, la solution au chômage passe par les PME. Pour sortir de l'assistanat, aider au retour à l'emploi c'est s'inscrire dans une dynamique active en redonnant de la dignité aux individus au bénéfice de la collectivité tout entière.